



**RECU EN PREFECTURE**

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00719510-DE

Publié le : 30/06/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

**Secrétaire :**

M. André TERZO.

**Étaient absents :**

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

**OBJET :** 12 - Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2023

Délibération n° 2023/007195

## Subventions aux organisations syndicales Répartition au titre de l'année 2023

**Rapporteur** : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	08/06/2023	

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à chacune des structures locales des organisations syndicales représentatives conformément aux dispositions L 2251-3-1 et R 2251-2 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé que la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement à chacune des structures locales des organisations syndicales représentatives dans le cadre des dispositions des articles L 2251-3-1 et R 2251-2 du Code général des collectivités territoriales.

La dotation annuelle étant fixée à 59 319 €, cette somme est répartie selon deux critères :

- attribution d'une part fixe égale à 10 % de l'enveloppe,
- attribution d'une part proportionnelle égale à 90 % de l'enveloppe répartie en fonction des résultats des élections professionnelles nationales dans les secteurs privés et publics.

Cette subvention ne pourrait être attribuée que sur présentation d'une demande formalisée des différentes organisations syndicales concernées.

Par ailleurs, les pièces justificatives pour le versement sont :

- une copie certifiée des budgets et comptes,
- le rapport d'activités de l'année 2022,
- un rapport détaillant l'utilisation de la subvention versée,
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Ces pièces devront être envoyées par les organisations syndicales à la Ville de Besançon dès attribution de la subvention et au plus tard le 31 octobre de l'année en cours. Elles sont indispensables au versement de la subvention.

Chaque année, la répartition proposée prend en compte les résultats des élections professionnelles, à la fois pour le secteur public et pour le secteur privé.

Or, pour 2023, les résultats du privé ne sont toujours pas connus.

A ce titre, il est proposé, à titre dérogatoire, d'effectuer la même répartition que celle de l'année précédente, c'est-à-dire fondée sur les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 :

Syndicat	Subvention 2023
CFDT	14 465 €
CFTC	5 058 €
CGT	14 319 €
Union Solidaire	3 169 €
FO	9 972 €
UNSA	4 655 €
FSU	2 078 €
CFE-CGC	5 599 €
<b>Total</b>	<b>59 315 €</b>

Il est rappelé que les organisations syndicales sont tenues de présenter à la commune un rapport détaillant l'utilisation de la subvention versée.

En cas d'accord, la dépense totale de 59 315€ sera prélevée sur la ligne de crédit 65.90.6574.0022081.20000.

*Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Pascale BILLEREY (1), Annaïck CHAUVET (2), Marie ETEVENARD (1), Valérie HALLER (1), Marie ZEHAFF (1) et MM. Hasni ALEM (1), Sébastien COUDRY (1), Cyril DEVESA (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christophe LIME (1), Yannick POUJET (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement de 8 subventions de fonctionnement aux organisations syndicales au titre de l'année 2023 pour un montant total de 59 315 € réparti comme suit :**

- 14 465 € à la Confédération Française Démocratique du Travail,
- 5 058 € à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- 14 319 € à la Confédération Générale du Travail,
- 3 169 € à l'Union Solidaire,
- 9 972 € à Force Ouvrière,
- 4 655 € à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes,
- 2 078 € à la Fédération Syndicale Unitaire,
- 5 599 € à la Confédération française de l'Encadrement CGC.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 17

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



André TERZO,  
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT

